



RÈGLEMENT 2022-334
TRAITEMENT ET RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

AVIS est, par la présente, donné par Kathia Joseph, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Rougemont;

QUE conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le conseil municipal a déposé le projet de règlement 2022-334 relativement à la rémunération et au traitement des élus;

QUE le projet de règlement se résume ainsi :

1. RÉMUNÉRATION DE BASE

POSTE	ACTUELLE	PROPOSÉE
Maire	11 290 \$	22 220\$
Conseiller(ère)s	3 763\$	7 335\$

2. ALLOCATION DE DÉPENSES

L'allocation de dépenses demeure un montant égal à la moitié de la rémunération de base de chaque élu.

3. INDEXATION

La rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée annuellement, en date du 1^{er} janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente.

4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement entrera en vigueur rétroactivement le 1^{er} juillet 2022.

QUE le conseil procédera à l'adoption du règlement lors de la séance ordinaire prévue le 8 août 2022 à 20h à la salle de délibération du conseil municipal, au 61, chemin de Marieville, Rougemont.

QUE le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité, en consultant le lien : <https://www.rougemont.ca/avis-publics/> ou en en faisant la demande par courriel : dq@rougemont.ca

Donné à Rougemont, ce 18^e jour du mois de juillet 2022.


Kathia Joseph, OMA
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathia Joseph, résidant à Rougemont, greffière-trésorière de la municipalité de Rougemont certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 18^{ième} jour du mois de juillet 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18 juillet 2022.


Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière